

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

JANVIER
2022

PRINCIPALES TENDANCES

A fin janvier 2022 et en comparaison avec la même période de l'année 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 10,8% provenant de :

- La baisse de 23,9% des impôts directs suite à la diminution de la taxe de services communaux (-60 MDH), de la taxe professionnelle (-47 MDH) et de la taxe d'habitation (-4 MDH), conjuguée à l'augmentation de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+24 MDH);
- La hausse de 23,8% des impôts indirects qui s'explique notamment par l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+145 MDH);
- L'augmentation de 25,5% des recettes non fiscales provenant notamment de la hausse des recettes domaniales (+13 MDH) et des redevances sur les recettes des mandataires des marchés de gros (+5 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 57,1% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 0,9% en raison de la hausse de 1,4% des dépenses de personnel, conjuguée à la baisse de 11,5% des dépenses des autres biens et services et de 7,1% des charges en intérêts de la dette;
- durant le mois de janvier 2022 aucune dépense d'investissement n'a été enregistrée.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin janvier 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 587 MDH contre un solde ordinaire positif de 452 MDH un an auparavant;
- un excédent global de 587 MDH, compte tenu d'un solde nul dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 452 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde nul dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 587 MDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2022.

Excédents globaux

A fin janvier 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2022 (587 MDH) et des années antérieures ont été de 44,8 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Janvier 2021	Prévisions 2022	Janvier 2022	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	<u>1 320</u>	<u>45 622</u>	<u>1 463</u>	3%	<u>10,8%</u>
1.1- Recettes fiscales :	1 171	37 588	1 276	3%	9,0%
<i>Impôts directs</i>	364	21 290	277	1%	-23,9%
<i>Impôts indirects</i>	807	16 298	999	6%	23,8%
1.2- Recettes non fiscales :	149	8 034	187	2%	25,5%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	49	770	62	8%	26,5%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	38	1 457	38	3%	0,0%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	3	3 184	0	0%	
<i>Autres recettes</i>	59	2 623	87	3%	47,5%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>868</u>	<u>28 336</u>	<u>876</u>	3%	<u>0,9%</u>
2.1- Biens et services :	854	27 375	863	3%	1,1%
<i>Personnel</i>	828	13 059	840	6%	1,4%
<i>Autres biens et services</i>	26	14 316	23	0%	-11,5%
2.2- Intérêts de la dette	14	961	13	1%	-7,1%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>452</u>	<u>17 286</u>	<u>587</u>		
4- INVESTISSEMENT²	0	6 765	0	0%	
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	0		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	-1 901	0		
7- EXCEDENT³	<u>452</u>	<u>8 620</u>	<u>587</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-452</u>	<u>-8 620</u>	<u>-587</u>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	0	67	6		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-11	-1 824	-19		
<i>Variation de l'excédent</i>	-441	-6 863	-574		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Janvier 2021	Prévisions 2022	Janvier 2022	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	1 171	37 588	1 276	3%	9,0%
IMPÔTS DIRECTS	364	21 290	277	1%	-23,9%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	140	8 032	80	1%	-42,9%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	108	6 991	61	1%	-43,5%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	14	836	10	1%	-28,6%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	102	2 103	126	6%	23,5%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	0	1 679	0	0%	
<i>Part des régions dans l'IR</i>	0	1 649	0	0%	
IMPÔTS INDIRECTS	807	16 298	999	6%	23,8%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	690	12 684	835	7%	21,0%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	456	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	42	919	41	4%	-2,4%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	5	250	7	3%	40,0%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	9	467	11	2%	22,2%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	23	174	26	15%	13,0%
<i>Taxe de séjour</i>	5	331	6	2%	20,0%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	8	222	23	10%	
<i>Autres impôts indirects</i>	25	795	50	6%	
RECETTES NON FISCALES	149	8 034	187	2%	25,5%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	49	770	62	8%	26,5%
<i>Redevance OTDP communal</i>	38	1 457	38	3%	0,0%
<i>Fonds de concours</i>	3	265	0	0%	
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	18	1 017	23	2%	27,8%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	274	0	0%	
<i>Subventions</i>	0	2 919	0	0%	
<i>Recettes diverses</i>	41	1 332	64	5%	56,1%
TOTAL DES RECETTES	1 320	45 622	1 463	3%	10,8%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	33	103	1 327	1 463
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	27	27	423	477
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	27	27	249	303
<i>Produits des services</i>	0	0	55	55
<i>Produits des biens</i>	0	0	119	119
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	6	0	145	151
Taxe de services communaux	6	0	74	80
Taxe professionnelle	0	0	61	61
Taxe d'habitation	0	0	10	10
1.3- Ressources transférées :	0	76	759	835
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	76	759	835
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	0	0	0	0
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	0	0	0	0
2- DEPENSES ORDINAIRES	20	80	776	876
2.1- Biens et services :	15	80	768	863
<i>Personnel</i>	12	79	749	840
<i>Autres biens et services</i>	3	1	19	23
2.2-Intérêts de la dette	5	0	8	13
3- SOLDE ORDINAIRE	13	23	551	587
4- INVESTISSEMENT	0	0	0	0
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	0	0
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	0	0	0
7- EXCEDENT	13	23	551	587
8- FINANCEMENT :	-13	-23	-551	-587
<i>Recettes d'emprunt</i>	6	0	0	6
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-9	0	-10	-19
<i>Variation de l'excédent</i>	-10	-23	-541	-574

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin janvier 2022 laisse apparaître une hausse des ressources de 10,8% et des dépenses ordinaires de 0,9%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 587 MDH.

Compte tenu de l'absence de dépenses d'investissement et d'un solde nul des comptes spéciaux et des budgets annexes, les budgets des collectivités territoriales ont dégagé un excédent global de 587 MDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 1,5 MMDH en augmentation de 10,8% par rapport à fin janvier 2021. Ceci s'explique par la hausse de 20,5% des recettes transférées et de 30,7% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à une baisse de 42,4% des recettes gérées par l'Etat.

Ressources des collectivités territoriales				
	2021	Prévisions	2022	Evol. %
Transférées	693	19 652	835	20,5%
Gérées par l'Etat	262	15 859	151	-42,4%
Gérées par les collectivités	365	10 111	477	30,7%
TOTAL	1 320	45 622	1 463	10,8%

1.1-RECETTES FISCALES

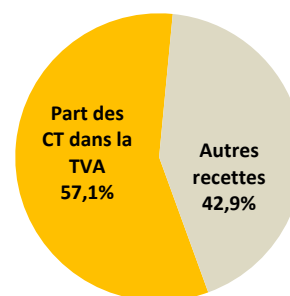
Les recettes fiscales ont atteint 1,3 MMDH, en augmentation de 9% par rapport à leur niveau à fin janvier 2021, suite à une baisse de 23,9% des impôts directs et une hausse de 23,8% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 87,2% des recettes globales des collectivités territoriales à fin janvier 2022.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 835 MDH à fin janvier 2022 contre 693 MDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 20,5%. Ceci résulte de l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+145 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 57,1% de leur part dans le produit de la TVA.

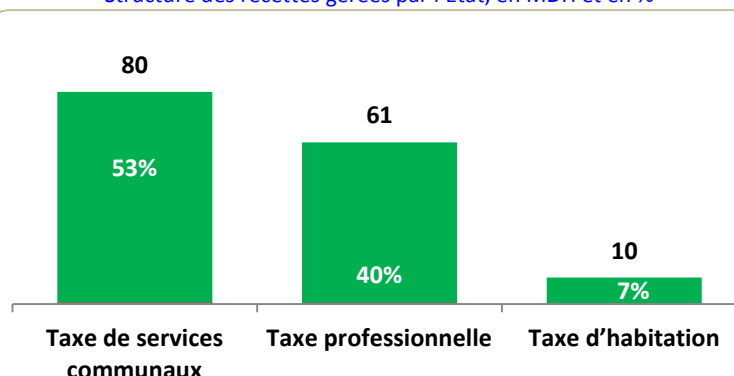
Structure des recettes des collectivités en 2021



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin janvier 2022, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 151 MDH contre 262 MDH un an auparavant, soit une diminution de 42,4%, provenant de la baisse de la taxe de services communaux (-60 MDH), de la taxe professionnelle (-47 MDH) et de la taxe d'habitation (-4 MDH).

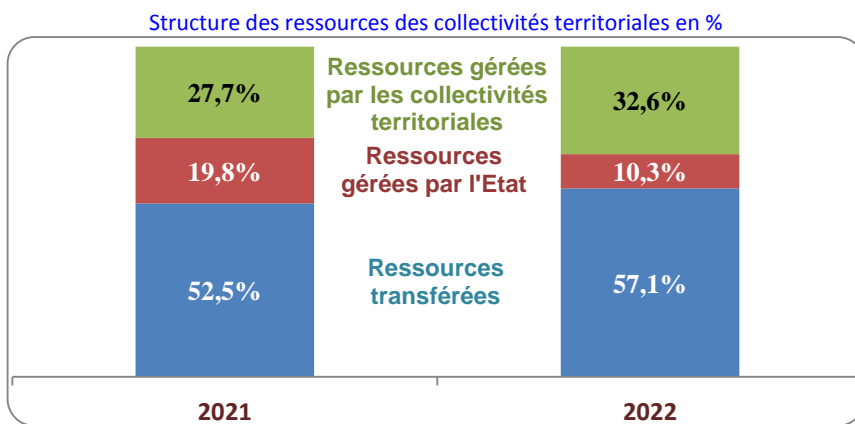
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 477 MDH à fin janvier 2022 contre 365 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 30,7%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (126 MDH), des recettes domaniales (62 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (41 MDH) et de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (38 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin janvier 2021 et fin janvier 2022, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat.



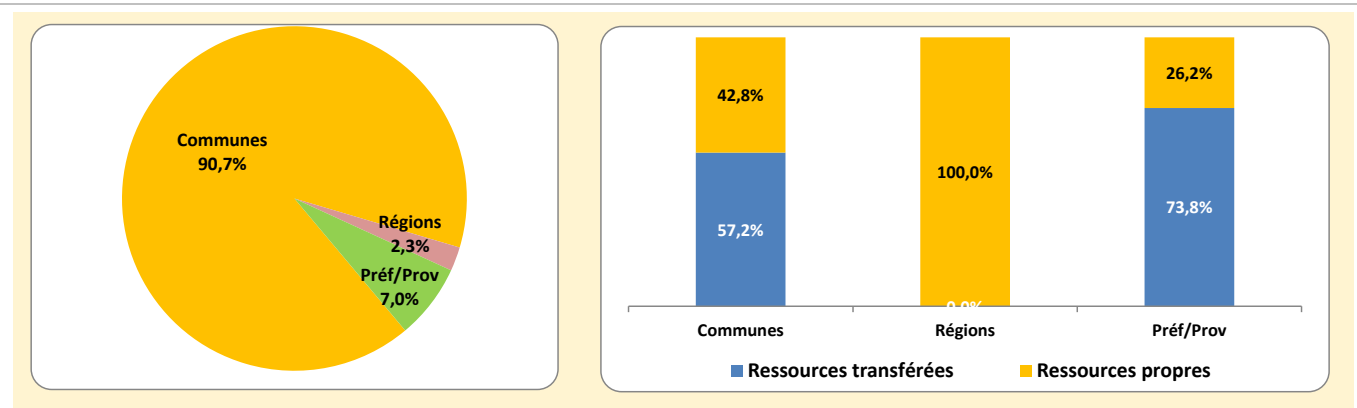
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 187 MDH, en hausse de 25,5% par rapport à leur niveau à fin janvier 2021, en raison principalement de l'augmentation de 13 MDH des recettes domaniales et de 5 MDH de la redevance des mandataires des marchés de gros.

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 1,3 MMDH et représentent 90,7% des recettes globales des collectivités territoriales à fin janvier 2022.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin janvier 2022, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 57,2% des recettes des communes contre 73,8% pour les préfetures et provinces.

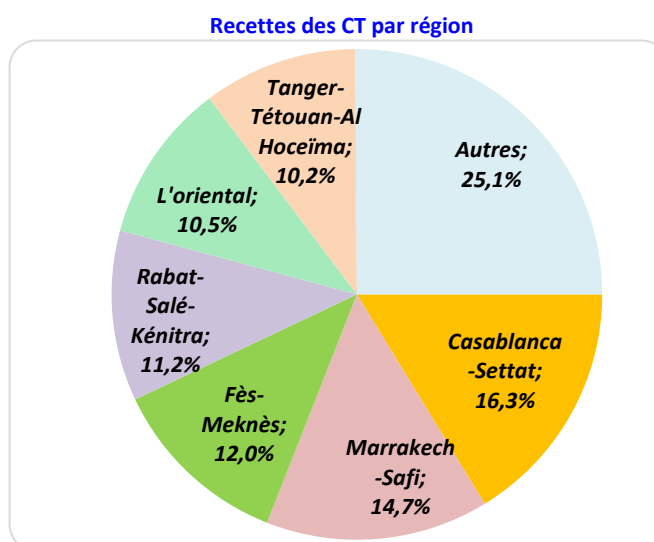


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 74,9% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (238 MDH) représentent 16,3% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Marrakech-Safi vient en second rang avec 14,7% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 0,9%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	108	72	58	238
Marrakech-Safi	69	17	129	215
Fès-Meknès	50	6	120	175
Rabat-Salé-Kénitra	40	23	102	164
L'oriental	45	7	102	154
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	65	15	69	149
Souss-Massa	43	5	61	109
Béni Mellal-Khénifra	28	5	57	89
Drâa-Tafilalet	10	2	49	60
Laâyoune-Sakia El Hamra	13	0	44	58
Guelmim-Oued Noun	5	1	31	37
Dakhla-Oued Ed Dahab	1	0	13	14
TOTAL	477	151	835	1 463

2- DEPENSES

A fin janvier 2022, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 895 MDH, en hausse de 1,8% par rapport à leur niveau à fin janvier 2021. Elles se composent à hauteur de 97,9% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin janvier 2022, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 876 MDH, soit une augmentation de 0,9% en raison de la hausse de 1,4% des dépenses de personnel, conjuguée à la baisse de 11,5% des dépenses des autres biens et services et de 7,1% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2021	Prévision	2022	Réalisation	Variation
Personnel	828	13 059	840	6%	1,4%
Autres biens et services	26	14 316	23	0%	-11,5%
Intérêts dette	14	961	13	1%	-7,1%
TOTAL	868	28 336	876	3%	0,9%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin janvier 2022 ont atteint 840 MDH contre 828 MDH à fin janvier 2021, soit une hausse de 1,4%. Les salaires représentent 95,9% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent la totalité de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 23 MDH à fin janvier 2022 contre 26 MDH un an auparavant, en baisse de 11,5%. Elles sont constituées pour 73,9% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 13 MDH à fin janvier 2022 contre 14 MDH un an auparavant, en hausse de 7,1%.

SOLDE ORDINAIRE

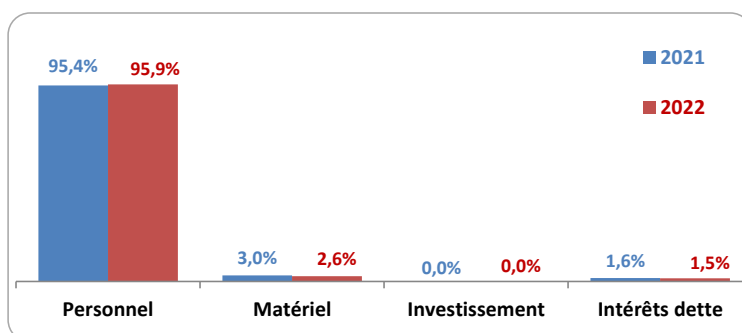
L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin janvier 2022 a dégagé un solde ordinaire positif de 587 MDH contre un solde ordinaire positif de 452 MDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Durant le mois de janvier 2022 aucune dépense d'investissement n'a été enregistrée

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin janvier 2021 et fin janvier 2022 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de matériel et des charges en intérêts de la dette.

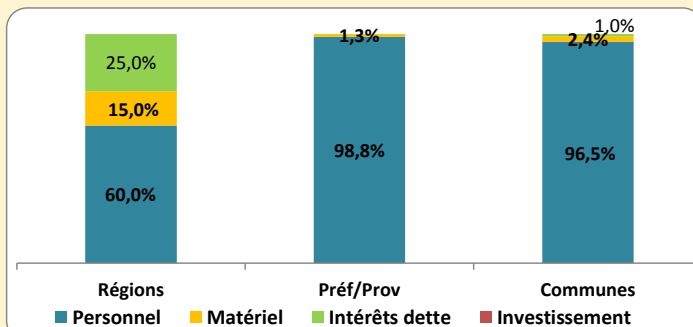
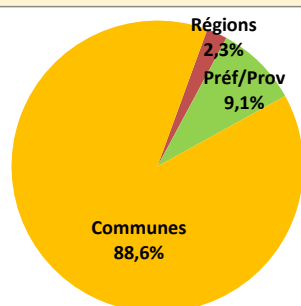


2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 776 MDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires des collectivités territoriales est de 88,6% à fin janvier 2022.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin janvier 2022 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (96,5%) et des préfectures et provinces (98,8%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 60% des dépenses de personnel, de 25% des charges en intérêts de la dette et de 15% des dépenses de matériel.

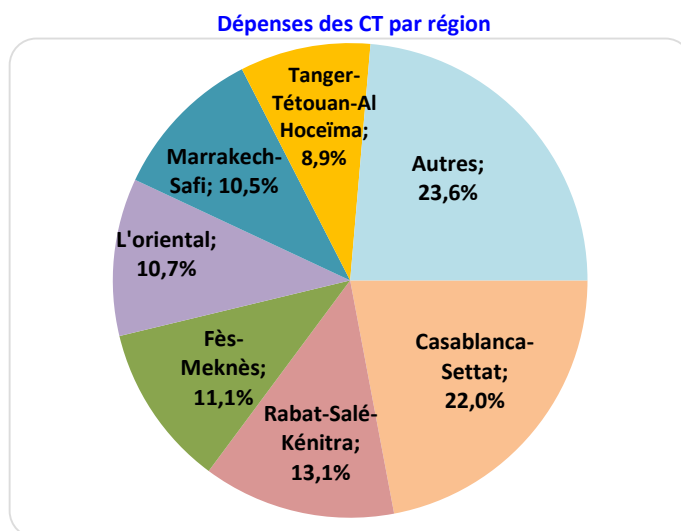


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 76,4% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (193 MDH) représentent 22% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	182	6	5	0	193
Rabat-Salé-Kénitra	114	0	1	0	115
Fès-Meknès	97	0	0	0	97
L'oriental	89	1	4	0	94
Marrakech-Safi	88	4	0	0	92
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	72	6	0	0	78
Souss-Massa	55	0	2	0	57
Béni Mellal-Khénifra	56	0	1	0	57
Laâyoune-Sakia El Hamra	30	5	0	0	35
Drâa-Tafilalet	30	1	0	0	31
Guelmim-Oued Noun	18	0	0	0	18
Dakhla-Oued Ed Dahab	9	0	0	0	9
TOTAL	840	23	13	0	876

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales n'ont enregistré aucune dépense à fin janvier 2022.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 587 MDH à fin janvier 2022 contre un excédent global de 452 MDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin janvier 2022, soit 587 MDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2022.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin janvier 2022, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 6 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 19 MDH et la reconstitution des excédents pour 574 MDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin janvier 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 44,8 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2022 (587 MDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2022 et non payées.

Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 53,6% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin janvier 2022

